

Démarches possibles selon les circonstances :

Atteintes à la personne :
appel et message inquiétant,
menaces, propos diffamatoires et injurieux

Mise en danger d'autrui

Atteinte à l'image et à la vie privée

Atteintes aux valeurs de la République :

Diffamations et injures présentant un caractère raciste ou discriminatoire, incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination, apologie du terrorisme...

Prévenir l'IEN de circonscription

tél :

Demander la protection fonctionnelle

Porter plainte

Faire établir rapidement un certificat médical initial d'accident du travail (CERFA 11138*06) par votre médecin

Contenu illicite sur des réseaux sociaux

Prévenir l'IEN de circonscription

tél :

Prévenir le correspondant sécurité école police/gendarmerie

tél :

Porter plainte

Si un mineur est en danger, rédiger une information préoccupante

Décès d'un collègue, d'un élève.

Prévenir l'IEN pour la mise en place d'une cellule d'écoute.

tél :

Violence ou menace

Prévenir les secours : 15

Prévenir la police /gendarmerie : 17

Prévenir l'IEN de circonscription

tél :

Prévenir le correspondant sécurité école police/gendarmerie

tél :

Demander la protection fonctionnelle

Porter plainte

Faire établir rapidement un certificat médical initial d'accident du travail (CERFA 11138*06) par votre médecin.

Dispositifs d'accompagnement des personnels

<https://circo25.ac-besancon.fr/ressources-humaines>



Ne sous estimez pas les effets de l'évènement traumatique.

Ne surestimez pas vos capacités.

Autorisez-vous à demander de l'aide.

Pensez à solliciter un temps de débriefing .

Acceptez le suivi psychologique s'il vous est proposé.

Pour plus d'informations :

<https://circo25.ac-besancon.fr/protection-fonctionnelle>

